

donnés à ces fins doivent être signés par lui.

Un tel état de chose ne pourrait se continuer sans un grave désavantage pour le Département, un ennui pour le public et un surcroît d'ouvrage pour le chef de police.

Le règlement, très bon dans son ensemble, devrait être modifié seulement en ce que le nom du chef de police y soit remplacé par celui du Médecin Officier de Santé, et ainsi on arriverait à rendre plus prompte l'exécution des ordres du Bureau de Santé.

Les fosses d'aisance fixes ou mobiles constituent un grand inconvénient pour une cité comme Montréal; elles sont une cause d'exhalaisons pestilentielles qui empoisonnent l'atmosphère et occasionnent beaucoup de maladies.

Elles sont souvent construites à proximité des habitations, et quand elles sont quelque peu remplies et que la température est assez élevée, leur contenu entre en fermentation et dégage des émanations nauséabondes.

Quant aux fosses mobiles, elles présentent encore plus de danger parce qu'elles sont en communication directe avec les égouts collecteurs et en deviennent en réalité les principaux ventilateurs.

Le Conseil Municipal devrait donc, autant qu'il est en son pouvoir, empêcher l'établissement des fosses fixes et mobiles et favoriser l'érection de water-closets qui est le système le plus recommandable. Pour encourager ce mouvement, il pourrait supprimer la taxe de l'eau sur les water-closets et compenser la perte qui en résulterait en frappant d'une taxe les fosses fixes et mobiles.

Ainsi, la ville n'y perdrait rien et la santé publique y gagnerait beaucoup.

*Urinoirs publics.*— La ville de Montréal, dans les améliorations multiples qui s'y sont faites depuis quelques années, en a malheureusement négligé quelques unes qui ont leur importance en hygiène. De ce nombre sont les urinoirs et les bains publics.

Que dire des urinoirs? Ils n'existent pas! Ou s'il en existe quelques-unes, il sont si mal entretenus qu'on pourrait les croire érigés afin de dégoûter entièrement la population de ces établissements pourtant si utiles.

Je me garderai bien d'appuyer sur les raisons multiples qui militent en faveur de la création par toute la ville, de ces petits refuges; qu'il me suffise de dire que ces raisons sont d'un caractère moral très élevé. Par l'érection d'urinoirs publics, la pudeur serait plus sûrement protégée; d'autre part, cela éviterait à nombre de nos concitoyens l'obligation d'entrer dans les buvettes, ce qui constitue toujours un danger pour certaines personnes de caractères faibles.

Les autres villes l'ont compris; Montréal seule, la métropole du Canada, est restée bien en arrière sous ce rapport. Je suis persuadé qu'il suffit de signaler cette lacune hautement regrettable, pour que le remède y soit apporté au plus tôt.

*Bains publics.*— Les bains publics établis à Montréal étant devenus complètement insuffisants pour les besoins de la classe ouvrière, il conviendrait d'en construire d'autres, principalement dans les quartiers les plus peuplés.

Les ouvriers seraient heureux de profiter des facilités qui leurs seraient offertes pour ces amusements hygiéniques et nul doute que leur santé n'en serait que meilleure.

DR L. LABERGE.